Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 035-213502586-20251125-534_25112025-DE

delib 534-25112025

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 25 Novembre 2025 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 17/11/2025
Date de la publication : 17/11/2025
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 02/12/2025

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – Mme BLAIRE Martine
ABSENTS EXCUSÉS : M. GUILBERT Pierre-Olivier ***(a donné pouvoir à Mme LE MER Anne)***
ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie
SECRETAIRE : M. HAMON Emmanuel

2. INDEMNITÉS 2025 POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNALE

Madame Anne LE MER, conseillère municipale, explique que le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent.
Il est proposé de reconduire pour l'année 2025, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église attribué en 2024, soit **126.91 €.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- ACCEPTE le montant proposé pour l'indemnité de gardiennage de l'Église, soit 126.91€, qui sera versé à la Paroisse de Notre Dame des Tertres (Tinténiac).

Le Maire,
Rémi COUET

MAIRIE DE SAINT-BRIEUC des IFFS Ille-et-Vilaine

Le secrétaire de séance,
Emmanuel HAMON